

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2864

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin

objet : Vallée de la Chimie - Projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la requalification des zones industrielles (ZI) de Sous Gournay et Château de l'Île

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Frier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burrecand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2864**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Feyzin
objet :	Vallée de la Chimie - Projet directeur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la requalification des zones industrielles (ZI) de Sous Gournay et Château de l'Île
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vallée de la Chimie - Feyzin-Sous Gournay fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

La Métropole et les industriels de la chimie et de l'environnement se mobilisent conjointement pour le développement et l'aménagement de la Vallée de la Chimie avec pour objectif principal de conforter le pôle d'activités existant (chimie, énergie, raffinage, environnement) et de le déployer en favorisant, notamment, l'accueil d'activités complémentaires dans les champs de la chimie aval et des Cleantech (chimie durable, énergies renouvelables, recyclage de matériaux, etc.).

Le projet Vallée de la Chimie a, par ailleurs, pour objectif d'offrir un cadre propice pour un développement économique ambitieux de l'entrée sud de la Métropole, grâce, notamment, à :

- la pérennisation des sites industriels existants par le maintien de leur compétitivité,
- l'implantation de nouveaux acteurs industriels complémentaires issus de l'Appel des 30,
- le renforcement des sites de R&D existants et implantation de nouveaux laboratoires de R&D,
- le renforcement du tissu, entreprise de taille intermédiaire (ETI) et petite et moyenne entreprise (PME) (notamment, à travers l'Appel des 30),
- le développement des activités de transport/logistique multimodales (notamment, à travers l'Appel des 30).

Ce projet vise à permettre la "production" d'une vaste plateforme industrielle et la génération d'une nouvelle urbanité, d'un nouveau "bien vivre ensemble", pour les salariés, pour les habitants, pour les "usagers" du territoire.

Le projet Vallée de la Chimie à vocation à se construire progressivement grâce à la mise en œuvre du plan guide élaboré en 2014-2015 et de partenariats publics/privés innovants. Ce projet a un fort effet levier sur les investissements privés, par la réalisation de projets industriels (entre 50 et 100 M€ au minimum à ce stade via l'Appel des 30) et par les participations privées aux coûts de réalisations des infrastructures et voiries.

Le projet Vallée de la Chimie se décline au travers de :

- la mise en place de nouvelles modalités de prospection des entreprises permettant de conforter et renforcer l'écosystème chimie-énergie-environnement : à travers le lancement d'appels à projets (l'Appel des 30) partenariaux sur des tènements publics et privés. Les 2 premières éditions, lancées en 2014 et 2016 ont permis de retenir plus d'une quinzaine des projets, actuellement en phase d'accompagnement,
- la mise en place de nouvelles modalités de coopération et de mutualisation entre les membres de l'écosystème économique et industriel de la Vallée de la Chimie et la Métropole (charte de coopération signée en novembre 2014). Plusieurs études sont actuellement en cours en matière de récupération de chaleur fatale, de valorisation des déchets industriels, de mutualisation foncière, etc.,

- la création d'une plateforme chimie-énergie-environnement à l'échelle de la Vallée de la Chimie dans une dynamique de production énergétique métropolitaine,
- la création de nouvelles liaisons et synergies entre les centres-villes et le fond de vallée, notamment, sur les Communes de Saint Fons, Feyzin, Solaize et Pierre Bénite. Plusieurs aménagements de voiries ont d'ores et déjà eu lieu sur les Communes de Saint Fons et Feyzin et des 1^{ères} études sont en cours sur les accès au campus de Solaize. En complément, des études ont été réalisées pour améliorer, à moyen terme, l'accès en transport en commun ferroviaire des Communes de la Vallée de la Chimie,
- la création d'un grand paysage productif et qualitatif pour les habitants et les usagers de la Vallée de la Chimie. Ainsi, 6 projets de transformation du paysage productif de la Vallée de la Chimie ont été retenus dans le cadre de la 2^{ème} édition de l'Appel des 30.

À Feyzin, les zones d'activités industrielles de Château de l'Île et de Sous Gournay ont fait l'objet d'un schéma de secteur visant à accompagner leur mutation industrielle et économique. L'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie, approuvé par le Préfet à l'automne 2016, fixe un cadre précis pour la reconversion de ces zones d'activités. Plusieurs tenements sont concernés par des procédures de délaissement ou d'expropriation.

La mutation engagée sur ce secteur stratégique de la Vallée de la Chimie, notamment, dans le cadre des 2 premières éditions de l'Appel des 30 va se poursuivre avec la réalisation de travaux d'aménagement de voiries, des travaux de préparation des terrains (Sous Gournay), des études techniques et des acquisitions foncières.

II - Le programme des interventions

Par délibération n° 2016-1602 du 10 novembre 2016, la Métropole a approuvé l'individualisation partielle d'autorisation de programme de 350 000 € en recettes afin de solliciter 2 subventions du fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

De plus, cette opération, en 2016, a bénéficié d'une individualisation d'autorisation de programme études de 550 000 € en dépenses.

L'autorisation de programme sollicitée permettra de réaliser :

- des acquisitions foncières de terrains et bâtiments dans le cadre de la reconversion des ZI Château de l'Île et Sous Gournay,
- des études techniques nécessaires à la mutation des 2 zones d'activités,
- des travaux de préparation des terrains, propriétés de la Métropole, pour l'atterrissage des projets d'implantation industriels (Appel des 30 ou autre).

III - Le calendrier prévisionnel général de l'opération

Les études techniques et les 1^{ères} acquisitions interviendront dès 2018 et les travaux d'aménagement des voiries sont programmés en 2019.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme correspond au financement des études, acquisitions foncières et travaux pour un montant total de 1 M€ TTC.

Des autorisations de programmes complémentaires pour les travaux seront ensuite sollicitées en 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études, acquisitions et premiers travaux d'aménagement en vue de la requalification des ZI de Sous Gournay et Château de l'Île à Feyzin dans le cadre du projet Vallée de la Chimie.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € en 2018,
- 600 000 € en 2019,

sur l'opération n° 0P06O2896.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 1 500 000 € en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 550 000 € à partir de l'autorisation de programme études, et de 350 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.